

## RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 13 juin 2023, 19 h  
Édifice municipal | *Quartier Baker-Brook*

### PROCÈS-VERBAL

**PRÉSENTS :**

Jean-Pierre Ouellet	<i>Maire</i>
Pierre Milliard	<i>Directeur général</i>
Jessica Raymond	<i>Greffière</i>

**CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Quartier Saint-François :	Nancy Ann Landry	Rino Levasseur
Quartier Lac-Baker :	Bernard Soucy	Ronald Cormier
Quartier Clair :	Lloyd Plourde	Richard Michaud
Quartier Baker-Brook :	Francine Caron	Georges Michaud
Quartier Saint-Hilaire :	Réginald Nadeau	Michel J. Morin (par téléphone)

**Présences dans la salle : 13.**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue.

**2. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire vérifie les présences. Tous les membres du Conseil sont présents.



### 3. DÉCLARATION DIVULGUANT UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.

### 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### **Résolution n° 2023-06-13 (1)**

Proposé par le conseiller Ronald Cormier

Appuyé par le conseiller Lloyd Plourde

**Il est résolu** que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du Jour tel qu'il a été présenté.

**Motion adoptée.**

### 5. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

#### **a) Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 11 avril 2023**

##### **Résolution n° 2023-06-13 (2)**

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par la conseillère Nancy Ann Landry

**Il est résolu** que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 11 avril 2023, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

**Motion adoptée.**

#### **b) Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 30 mai 2023**

##### **Résolution n° 2023-06-13 (3)**

Proposé par le conseiller Lloyd Plourde

Appuyé par le conseiller Rino Levasseur

**Il est résolu** que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 30 mai 2023, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

**Motion adoptée.**

**c) Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 6 juin 2023**

**Résolution n° 2023-06-13 (4)**

Proposé par le conseiller Richard Michaud

Appuyé par le conseiller Réginald Nadeau

**Il est résolu** que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 6 juin 2023, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

**Motion adoptée.**

**6. PRÉSENTATION, DÉLÉGATION OFFICIELLE, PÉTITION ET DEMANDE D'INFORMATION**

Aucune.

**7. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DU MAIRE, CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

Aucune.

**8. ARRÊTÉ, RÉOLUTION, PROCÉDURE, DIRECTIVE ET OUTIL ADMINISTRATIF**

**a) Modification du Plan rural « Arrêté n° 37 », Quartier Clair, modification à la zone Résidentiel uni-modulaire – RU**

**Résolution n° 2023-06-13 (5)**

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau

Appuyé par le conseiller Lloyd Plourde

**Il est résolu** que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska considère l'adoption de l'arrêté municipal no 37.07, modifiant le plan rural du Village de Clair 2008, de façon à permettre une largeur de mur plus petite pour les maisons mobiles dans la zone Résidentiel uni modulaire - RU;

**Il est également résolu** que la modification proposée soit présentée au public le 11 juillet 2023 à l'édifice municipal à compter de 19 h;

**Il est finalement résolu** que Jessica Raymond, greffière, se charge, au nom et au compte du Conseil de faire publier l'avis public prescrit par l'article 25 de la *Loi sur l'urbanisme* sur le site Web de la Ville de Haut-Madawaska indiquant l'intention du conseil, la date et le lieu de la présentation publique et que les

objections ou commentaires au projet proposé pourront être présentés au Conseil dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau municipal de Haut-Madawaska.

**Motion adoptée.**

**b) Modification du Plan rural « Arrêté n° 2008.02.01 », Quartier Saint-François, zone Résidentielle (R) à zone Centre communautaire (CC) – NID : 35320761**

**Résolution n° 2023-06-13 (6)**

Proposé par le conseiller Georges Michaud

Appuyé par le conseiller Bernard Soucy

**Il est résolu** que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska considère l'adoption de l'arrêté municipal no 2023.01, modifiant le plan rural du Village de Saint-François de Madawaska, de façon à changer la vocation de la propriété appartenant à Groupe Westco Inc, située sur la rue Cyr, à Haut-Madawaska, quartier Saint-François (NID : 35320761) de zone Résidentielle (R) à zone Centre communautaire (CC) afin de permettre la construction de maisons en rangées;

**Il est également résolu** que les modifications proposées soient présentées au public le 11 juillet 2023 à l'édifice municipal à compter de 19 h;

**Il est finalement résolu** que Jessica Raymond, greffière, se charge, au nom et au compte du Conseil de faire publier l'avis public prescrit par l'article 25 de la *Loi sur l'urbanisme* sur le site Web de la Ville de Haut-Madawaska indiquant l'intention du conseil, la date et le lieu de la présentation publique et que les objections ou commentaires au projet proposé pourront être présentés au Conseil dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau municipal de Haut-Madawaska.

**Motion adoptée.**

**9. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT**

Aucunes.

**10. AFFAIRES NOUVELLES**

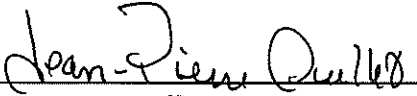
1. Correspondance : aucune.


2. Invitation : aucune.

3. Autre : aucun.

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de la séance est proposée par le conseiller Ronald Cormier à 19 h 07.

  
Jean-Pierre Ouellet  
Maire

  
Jessica Raymond  
Greffière

